

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se tiendra le 10 juin 2019 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450 rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1500 4^e AVENUE (LAC LEMENN)

Objet de la demande 2019-0013 :

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'une résidence existante et située à 2.35m de la ligne de propriété arrière alors que le règlement de zonage exige une marge arrière minimale de 6.10m (règlement # 377, art. 77, grille zone R1-108).

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 22 mai 2019.



France Landry

Secrétaire-trésorière / directrice générale